



BLUE SEA
BEAU ET ACCUEILLANT
DEPUIS 1899

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC VALLÉE-DE-LA-GATINEAU
MUNICIPALITÉ DE BLUE SEA**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil du 1^{er} décembre 2020 à 19h00 à huis clos au centre municipal situé au 10, rue Principale à Blue Sea.

Sont présents :

Monsieur Laurent Fortin	Maire
Monsieur Michael Simard	Conseiller Siège 1 (zoom)
Monsieur Marc Lacroix	Conseiller Siège 3
Monsieur Gérard Lacaille	Conseiller Siège 4
Monsieur Paul Dénomme	Conseiller Siège 5
Madame Marielle Cousineau Fortin	Conseillère Siège 6

Est absent : aucun

Est aussi présent :

Monsieur Christian Michel, directeur général.

Ouverture de la séance :

Formant quorum sous la présidence du Maire, Laurent Fortin ce dernier déclare la séance ouverte à 19h00.

2020-12-224

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Marc Lacroix et unanimement résolu :

QUE la séance ordinaire du Conseil de ce 1^{er} décembre 2020 soit ouverte à 19h00.

ADOPTÉE

ORDRE DU JOUR

000 Ouverture de la séance

- 0.1 Adoption de l'ordre du jour
- 0.2 Adoption du procès-verbal de la séance du 3 novembre 2020

100 Administration générale

- 1.1 Acceptation des salaires et remises pour le mois de novembre 2020
- 1.2 Acceptation du journal des déboursés pour le mois de novembre 2020 (586 à 591)
- 1.3 Fermeture du bureau municipal – Période des Fêtes
- 1.4 Signataire – Effets bancaires (modification)
- 1.5 Comptes à recevoir au 30 novembre 2020
- 1.6 Date pour séance extraordinaire pour adoption des prévisions budgétaires 2021 et programme triennal immobilisations
- 1.7 Nouveau contrat pour location imprimante multi fonction
- 1.8 Proposition groupe DL pour câblage réseau bureau et salle



BLUE SEA
BEAU ET ACCUEILLANT
DEPUIS 1899

- 1.9 Ressources humaines - Employé 13-0003
- 1.10 Registre des déclarations des intérêts pécuniaires
- 1.11 Dossier de la Petite Chapelle du Lac des Îles
- 1.12 Formulaire T-2200 et TP 64.3 – Déclaration des conditions de travail

200 Sécurité publique

- 2.1 Nouveaux pompiers – Modification liste des intervenants
- 2.2 Examen final préventionniste en sécurité incendie
- 2.3 Service premiers soins – Tarification
- 2.4 Demande citoyenne
- 2.5 Demande à la SQ – Appui à la MRCVG

300 Transport

- 3.1 Résolution – Programme PPA-CE 2020-2021
- 3.2 Dossier intersection dangereuse Chemin Courchesne et Blue Sea Nord

400 Hygiène du milieu / Environnement

- 4.1 Ligne du temps révisée compostage
- 4.2 Adhésion 2021 – Regroupement pour la protection de l'eau
- 4.3 Ordonnance de nettoyage – 447 chemin du Lac Long

500 Santé et Bien-être

- 5.1 Carrefour jeunesse emploi Vallée-de-la-Gatineau – Demande de contribution financière

600 Aménagement, Urbanisme et Développement

700 Loisirs et Culture

- 7.1 RSEG – Rapport final formulaire
- 7.2 Mont Morissette – Barrière chemin d'accès

800 Correspondance

900 Varia

1000 Période de questions

1100 Fermeture de la séance

2020-12-225

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Gérard Lacaille et unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour de cette séance ordinaire du 1^{er} décembre 2020 soit adopté tel que déposé par le Directeur général et Secrétaire-trésorier Christian Michel.

ADOPTÉE



2020-12-226

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 3 NOVEMBRE 2020

Il est proposé par Paul Dénommé et unanimement résolu :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 3 novembre 2020 soit adopté tel que déposé par le Directeur général et Secrétaire-trésorier Christian Michel.

ADOPTÉE

2020-12-227

ACCEPTATION DES SALAIRES ET DES REMISES VERSÉS EN NOVEMBRE 2020

Il est proposé par Marc Lacroix et unanimement résolu :

QUE les salaires nets versés pour les périodes 45 à 48 de novembre 2020 et qui totalisent un montant de 23 885,65\$ soient acceptés;

QUE les Remises Fédérales et Provinciales qui représentent un montant total de 11 217,34\$ pour les salaires versés en novembre 2020 soient acceptées;

QUE les remises du Régime de Retraite qui représentent un montant total de 2 000,68\$ pour le mois de novembre 2020 soient acceptées;

QUE les remises pour l'Assurance Collective qui représentent un montant total de 3 493,07\$ pour le mois de novembre 2020 soient acceptées.

ADOPTÉE

2020-12-228

ACCEPTATION DES DÉBOURSÉS DU MOIS DE NOVEMBRE 2020

Il est proposé par Paul Dénommé et unanimement résolu :

QUE les déboursés de novembre 2020 qui totalisent un montant de 237 919,22\$ sur le journal des déboursés nos 586 à 591 soient acceptés.

ADOPTÉE

2020-12-229

FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL – PÉRIODE DES FÊTES

Il est proposé par Marc Lacroix et unanimement résolu :

QUE ce Conseil autorise la fermeture du bureau municipal pendant la période des Fêtes, soit du 18 décembre 2020, et ce, jusqu'au 4 janvier 2021 inclusivement.

ADOPTÉE



2020-12-230

SIGNATAIRE – EFFETS BANCAIRES (MODIFICATION)

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Pierre Normandin a remis sa démission à titre d'élu municipal, et ce, effectif au 1^{er} novembre 2020;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Pierre Normandin était signataire en ce qui concerne tous les effets bancaires en plus des signataires déjà autorisés, dont messieurs Laurent Fortin, Christian Michel ainsi que Madame France Carpentier;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Gérard Lacaille et unanimement résolu :

QUE ce Conseil nomme Marc Lacroix à titre de signataire des effets bancaires auprès des institutions financières.

ADOPTÉE

2020-12-231

COMPTES À RECEVOIR AU 30 NOVEMBRE 2020

CONSIDÉRANT QU' au 30 novembre 2020, les comptes à recevoir s'élèvent à 115 015,34\$;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Marc Lacroix et unanimement résolu :

QUE ce Conseil autorise l'envoi des comptes de taxes impayées à nos percepteurs pour ceux dont le total pour chacun s'élève à 100\$ et plus pour les années 2020 et antérieures.

ADOPTÉE

2020-12-232

DATE POUR SÉANCE EXTRAORDINAIRE POUR ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2021 ET PROGRAMME TRIENNAL IMMOBILISATIONS

Il est proposé par Marc Lacroix et unanimement résolu :

QUE ce Conseil tienne la séance extraordinaire pour l'adoption des prévisions budgétaires 2021 et le programme triennal d'immobilisation, le 12 janvier 2021 à huis clos au Centre municipal à la suite de la fermeture de la séance ordinaire qui se tiendra aussi cette même date.

ADOPTÉE

2020-12-233

NOUVEAU CONTRAT POUR LOCATION IMPRIMANTE MULTI-FONCTION

CONSIDÉRANT QUE le contrat de location de l'imprimante Xerox prendra fin le 30 novembre 2021 pour la location du Système multifonction couleur WordCentre 7845i;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une offre de Xerox afin d'envisager la mise à niveau de ce produit afin de nous assurer un maximum d'efficacité;

CONSIDÉRANT QUE ces équipements ont une durée de vie d'environ cinq (5) ans;



- CONSIDÉRANT QUE le coût mensuel pour la situation actuelle s'élève à 402.85\$ plus les taxes applicables pour la location ainsi que le service;
- CONSIDÉRANT QUE Xerox a soumis une proposition pour un nouvel équipement plus performant, le AltaLink C8145 multifonction A3 qui comporte une économie de 94\$ mensuellement plus les taxes applicables;
- EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Gérard Lacaille et unanimement résolu :
- QUE ce Conseil accepte la proposition de Xerox pour la location du Système multifonction A3 couleur AltaLink C8145 au coût de 308.19\$ mensuellement plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

2020-12-234

PROPOSITION GROUPE DL POUR CÂBLAGE RÉSEAU BUREAU ET SALLE MUNICIPALE

- CONSIDÉRANT la pandémie et le besoin de diffuser les enregistrements des séances, lorsque tenues à huis clos;
- CONSIDÉRANT QUE la plateforme ZOOM offre la possibilité d'enregistrer les séances lorsque chacun des participants y est branché;
- CONSIDÉRANT la fiabilité du service internet disponible sur le territoire qui ne permet pas à tous de se brancher à zoom en raison de connexions trop lentes;
- CONSIDÉRANT QUE les Conseillers, qui sont au centre municipal pour prendre part aux délibérations des séances, ne peuvent pas se connecter au réseau sans fils, car ce dernier ne supporterait pas autant de connexion simultanément;
- CONSIDÉRANT QU' il serait important de trouver une solution pour pouvoir enregistrer les séances et pouvoir les diffuser adéquatement;
- CONSIDÉRANT QUE le câblage réseau en place présentement ne répond plus aux besoins administratifs;
- CONSIDÉRANT QUE le Groupe DL a soumis une proposition qui consiste à :

Bureau administratif

- . Passage de deux câbles réseau de la salle de télécom au bureau administratif;
- . Installation du boîtier au mur, faire les connecteurs Keyston, installer la plaque;
- . Identification des connecteurs et des ports au patch panel;
- . Faire le test de conformité des câbles.

Salle Gérald-Gauthier

- . Passage de 7 câbles réseau de la salle de télécom à la grande salle (4x mur ouest, 2 mur nord et 1 mur dans le tuyau);
- . Installation du boîtier au mur, faire les connecteurs Keyston, installer la plaque et mettre le cache fils PT1520;
- . Faire le test de conformité des câbles.

Bureau directeur service incendie

- . Faire les connecteurs CRJ4550.



- CONSIDÉRANT QUE les coûts pour le matériel s'élèvent à 296.08\$ et la main d'œuvre à 1 079.70\$ plus les taxes applicables;
- CONSIDÉRANT QUE la proposition est à titre estimatif étant donné que les heures peuvent varier;
- CONSIDÉRANT QUE la MRCVG a mis en place un système d'enregistrement qui permet, à l'aide d'un micro, d'un haut-parleur et d'une caméra, de procéder aux enregistrements à moindres coûts et que nous aurions besoin de moins de connexions réseau qui pourraient ne pas servir lorsque la pandémie sera derrière nous;
- CONSIDÉRANT QUE nous n'avons pas encore reçu d'estimation de coûts pour l'option micro, haut-parleurs et caméra;
- EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Marc Lacroix et unanimement résolu :
- QUE le préambule fasse partie de la présente résolution comme si récitée tout au long;
- QUE le Conseil autorise la dépense nécessaire aux adaptations des équipements requis en prévision d'enregistrer les séances du Conseil municipal;
- QUE ce Conseil demande à la direction générale de choisir l'option, parmi celles présentées, qui sera la plus efficace et au moindre coût afin de procéder aux enregistrements des séances et faciliter leur déroulement le plus possible.

ADOPTÉE

2020-12-235

RESSOURCES HUMAINES - EMPLOYÉ 13-0003

- CONSIDÉRANT QUE l'employée 13-0003 a déposé une demande au conseil municipal concernant l'ajout d'une indemnité de départ pour la retraite à son contrat de travail;
- CONSIDÉRANT QU' avec la situation entourant la pandémie, les mesures devant être mises en œuvre pour protéger les employés et citoyens, l'adaptation que ça implique et la réorganisation entourant cette réalité font en sorte que l'employé 13-0003 a exprimé son désir de quitter ses fonctions de directrice générale adjointe afin de se réorienter dans un autre domaine, de façon à être moins exposée au stress, pour ses dernières années sur le marché du travail;
- CONSIDÉRANT QUE l'employé 13-003 cumule 32 ans de service à la municipalité de Blue Sea;
- CONSIDÉRANT QUE le Conseil souhaite connaître l'étendue de la demande et négocier celle-ci avec l'employé;
- EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Marc Lacroix et unanimement résolu :
- QUE ce Conseil demande au maire et au Conseiller, M. Michael Simard, de négocier, pour et au nom de la municipalité, le contenu de l'entente de fin d'emploi de l'employé 13-0003;



BLUE SEA
BEAU ET ACCUEILLANT
DEPUIS 1899

QUE lorsque les deux partis se seront entendus sur les modalités de fin d'emploi, une entente légale soit produite par les avocats de la municipalité pour mettre fin au lien d'emploi avec l'employé 13-0007.

ADOPTÉE

2020-12-236

REGISTRE DES DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* exige que les élus produisent une déclaration de leurs intérêts pécuniaires dans les 60 jours qui suivent la proclamation de leur élection;

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 358 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, chaque année, dans les 60 jours de l'anniversaire de la proclamation de son élection, le membre du conseil dépose devant celui-ci une déclaration mise à jour;

CONSIDÉRANT QUE le registre des dépôts des déclarations a été déposé devant le conseil lors de la présente séance par le directeur général Christian Michel;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Marc Lacroix et unanimement résolu :

QUE ce Conseil accuse réception du registre des dépôts des déclarations d'intérêts pécuniaires, mis à jour, des élus municipaux.

ADOPTÉE

2012-12-237

DOSSIER DE LA PETITE CHAPELLE DU LAC DES ÎLES

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Blue Sea est intéressée à offrir la somme représentative de 1\$ pour l'acquisition de la Petite Chapelle du Lac des Îles appartenant à la Corporation Épiscopale de Mont-Laurier;

CONSIDÉRANT QUE la Corporation Épiscopale de Mont-Laurier informe la municipalité des exigences du Chancelier dans ce dossier, à savoir :

- 1- La municipalité doit faire subdiviser le terrain afin de séparer le cimetière;
- 2- Produire une résolution municipale pour acquérir le terrain en spécifiant le numéro de cadastre du terrain convoité et en faire parvenir une copie à l'Évêché, incluant :
 - 1- Une offre d'achat en bonne et due forme;
 - 2- Les intentions de la municipalité pour le terrain et la chapelle;
 - 3- Indiquer la valeur marchande du terrain;
 - 4- Bien indiquer que la demande exclue le terrain du cimetière.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité n'engagera pas de dépense pour subdiviser le terrain sans avoir la confirmation écrite que la Corporation Épiscopale de Mont-Laurier accepte l'offre financière de la municipalité;



BLUE SEA
BEAU ET ACCUEILLANT
DEPUIS 1899

- CONSIDÉRANT QUE le terrain sur lequel se trouve la chapelle et le cimetière avait fait l'objet d'un don en faveur de la Paroisse St-Félix de Blue Sea et que c'est la paroisse avec l'aide des citoyens de la municipalité qui ont construit la chapelle;
- CONSIDÉRANT QUE la Petite Chapelle au Lac des Îles a une grande importance pour les gens du secteur qui ont des proches qui y ont été enterrés ou des souvenirs rattachés à des événements de célébration heureux;
- CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite acquérir le terrain et la chapelle afin de permettre à la communauté chrétienne de ce secteur de continuer les services religieux et communautaires;
- CONSIDÉRANT QUE cette propriété portant le # cadastre 4 990 806 et sise au 551, chemin du Lac-Long, est évaluée à 68 000\$ pour le terrain et à 41 000\$ pour le bâtiment pour une évaluation totale de 109 200\$ au rôle d'évaluation municipale et d'une valeur uniformisée de 131 040\$;
- CONSIDÉRANT QUE cette propriété porte le # de matricule 3213 97 2636 et qu'actuellement, la superficie du terrain est de 6 897m² ;
- EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Paul Dénommé et unanimement résolu :
- QUE le préambule fasse partie de la présente résolution comme si récitée tout au long;
- QUE par les présentes, la municipalité dépose une offre d'achat pour le terrain et la chapelle, excluant la parcelle de terrain où se trouve le cimetière, pour la somme de 1\$;
- QUE si la Corporation Épiscopale de Mont-Laurier accepte l'offre, la municipalité s'engage à assumer les frais de subdivision pour séparer le cimetière et le reste du terrain avec la chapelle, selon les directives et besoins en espace que la Corporation Épiscopale de Mont-Laurier aura déterminé et qui conviennent également avec les représentants de la municipalité;
- QUE ce Conseil autorise le directeur général à transiger et signer, pour et au nom de la municipalité, toute documentation en lien avec cette transaction.

ADOPTÉE

2012-12-238

FORMULAIRE T-2200 ET TP 64.3 – DÉCLARATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL

- CONSIDÉRANT QUE l'employé 61-004 doit fréquemment utiliser son véhicule personnel à travers ses tâches quotidiennes;
- CONSIDÉRANT QUE ce dernier n'a jamais réclamé de frais d'essence et de déplacements;
- CONSIDÉRANT QUE l'utilisation de son véhicule est souvent nécessaire étant donné que les véhicules ne sont pas disponibles et/ou appropriés pour le genre de déplacement;



BLUE SEA
BEAU ET ACCUEILLANT
DEPUIS 1899

CONSIDÉRANT QU' il existe un formulaire de Déclaration des conditions de travail de l'Agence du revenu du Canada (T2200) et à Revenu Québec (TP 64.3) qui permet à l'employé de déduire les dépenses d'emploi de son revenu et qui doit être rempli et signé par l'employeur;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Gérard Lacaille unanimement résolu :

QUE ce Conseil autorise le maire, Laurent Fortin, à signer les formulaires de Déclaration des conditions de travail (T2200 et TP 64.3) pour l'employé 61-004 pour et au nom de la municipalité de Blue Sea.

ADOPTÉE

2020-12-239

NOUVEAUX POMPIERS – MODIFICATION DE LA LISTE DES INTERVENANTS

CONSIDÉRANT QUE le directeur du service incendie a procédé à la mise à jour de la politique interne du service incendie et que certains changements doivent être apportés;

CONSIDÉRANT QUE le service incendie compte quatorze (14) pompiers et qu'il y aurait lieu de retirer messieurs Christian Michel, Yves Paquette et Cédric Rice;

CONSIDÉRANT QUE suite au recrutement, mesdames Camille Carpentier, Cassandra Carle, Valérie Fiset ainsi que messieurs Martin Gauthier et Martin Lanthier sont intéressés;

CONSIDÉRANT QUE Martin Lanthier est déjà pompier pour la municipalité de Messines et sera officiellement pompier à Blue Sea;

CONSIDÉRANT QUE les nouvelles recrues seront en probation pour une période minimum d'un an avant d'entreprendre la formation officielle;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Gérard Lacaille et unanimement résolu :

QUE ce Conseil autorise la mise à jour de la politique interne du service incendie en y retirant les pompiers messieurs Christian Michel, Yves Paquette et Cédric Rice et l'ajout des recrues mesdames Camille Carpentier, Cassandra Carle, Valérie Fiset et messieurs Martin Gauthier et Martin Lanthier;

QUE les nouveaux candidats soient en probation pour une période d'une année à compter du 1^{er} décembre 2020, soit jusqu'au 30 novembre 2021;

QUE suite à cette période de probation, les candidats qui auront répondu aux exigences de la politique en matière de probation, pourront débiter leur formation de pompier en tant que membre du Service de sécurité incendie de Blue Sea.

ADOPTÉE



2020-12-240

EXAMEN FINAL PRÉVENTIONNISTE EN SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIDÉRANT QUE le directeur du service incendie aura prochainement son examen final en vue de son titre de préventionniste;

CONSIDÉRANT QUE l'examen final se tiendra le 12 décembre 2020 à Rimouski et qu'il devra séjourner deux (2) jours lors de cette occasion, soit le vendredi 11 décembre 2020 et le samedi 12 décembre 2020 et que les frais de déplacement seront partagés avec un autre participant;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Marielle Cousineau Fortin et unanimement résolu :

QUE ce Conseil autorise les dépenses reliées à l'examen final du directeur du service incendie en regard à l'examen final du titre de préventionniste qui se tiendra à Rimouski le 12 décembre prochain, soit les frais de déplacements, d'hébergement et de subsistance.

ADOPTÉE

2020-12-241

SERVICE PREMIERS SOINS - TARIFICATION

CONSIDÉRANT QUE le directeur du service incendie est officiellement autorisé pour donner les formations en Premiers soins;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs organismes et municipalités ont demandé à être formés;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu d'établir une tarification pour ces services;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Michael Simard et unanimement résolu :

QUE ce Conseil établit la tarification pour la formation de Premiers soins à 100\$/heure incluant l'utilisation du matériel pour un maximum de 6 personnes;

QUE les frais de déplacement à partir du 10, rue Principale à Blue Sea sont facturés aux demandeurs de formation, et ce, selon le coût établi au kilomètre en vigueur à la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau.

QUE les frais de déplacement soient pour se rendre au lieu de formation seulement et non pour le retour

ADOPTÉE

NOTE : Demande citoyenne d'interdire la circulation de VTT et motoneige sur le chemin Belle-Plage – On demande d'accuser réception, mais que le Conseil ne souhaite pas s'ingérer dans ce dossier tout en mentionnant que la Sureté du Québec peut intervenir pour la conduite dangereuse.



BLUE SEA
BEAU ET ACCUEILLANT
DEPUIS 1899

2020-12-242

DEMANDE À LA SQ – APPUI À LA MRCVG

- CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau jouit de plus de 3 200 cours d'eau sur son territoire, attirant de nombreux plaisanciers chaque été;
- CONSIDÉRANT QU' en raison de la pandémie de la COVID-19, la Vallée-de-la-Gatineau a constaté une augmentation marquée du nombre d'embarcations nautiques sur les lacs de son territoire au cours de la saison estivale 2020, les résidents de la MRC et les touristes ayant favorisé les vacances au Québec;
- CONSIDÉRANT QUE cette augmentation a eu des retombées positives pour l'industrie touristique val-gatinoise, mais que des incidents nautiques ont toutefois été dénombrés malgré les efforts déployés et une présence accrue des patrouilleurs de la Sûreté du Québec;
- CONSIDÉRANT QUE l'achalandage constaté à l'été 2020 est à prévoir en 2021 et qu'il est primordial que des activités additionnelles de prévention et de patrouilles nautiques soient mises en place, pour éviter les accidents et incidents avec blessés et décès;
- CONSIDÉRANT QUE ces activités pourraient être réalisées sur les plans d'eau, mais également aux rampes de mises à l'eau afin de sensibiliser les plaisanciers à la sécurité nautique : port de la veste de flottaison, consommation de boissons alcoolisées, équipements de sécurité requis;
- CONSIDÉRANT QUE ces moyens de prévention permettraient de sensibiliser les utilisateurs et ainsi éviter toute situation déplorable;
- CONSIDÉRANT QU' il pourrait notamment être intéressant de prévoir l'embauche de cadets additionnels dédiés uniquement à ces fins;
- CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de Sécurité publique à l'occasion de la rencontre tenue le 21 octobre 2020 dans ce dossier;
- EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Marielle Cousineau Fortin et unanimement résolu :
- QUE ce Conseil appuie la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau dans la demande auprès de la Sécurité publique en ce qui a trait au budget alloué aux activités de prévention et de patrouilles nautiques;
- QUE ce Conseil demande à la Sûreté du Québec d'augmenter le budget alloué aux activités de prévention et de patrouilles nautiques pour la saison estivale 2021.
- QU' une copie de cette résolution soit acheminée à la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau en guise d'appui.

ADOPTÉE



2020-12-243

RÉSOLUTION – PROGRAMME PAVL – SOUS-VOLET PPA-CE 2020-2021

- CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la municipalité de Blue Sea a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;
- CONSIDÉRANT QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;
- CONSIDÉRANT QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;
- CONSIDÉRANT QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;
- CONSIDÉRANT QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;
- CONSIDÉRANT la transmission de la reddition de comptes des projets doit être effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le **31 décembre** de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;
- CONSIDÉRANT QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;
- CONSIDÉRANT QUE si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;
- CONSIDÉRANT QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;
- EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marc Lacroix et unanimement résolu:
- QUE le Conseil de la Municipalité de Blue Sea approuve les dépenses d'un montant de 34 214,49\$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE

-
- NOTE : Dossier intersection dangereuse chemins Courchesne et Blue Sea nord – Détails du MTQ pour réalisation des travaux en 2021 par la municipalité
- NOTE : Ligne du temps révisée compostage
- NOTE : Adhésion 2021 – Regroupement pour la protection de l'eau – prévoir au budget 2021
-



2020-12-244

ORDONNANCE DE NETTOYAGE – 447, CHEMIN DU LAC-LONG

- CONSIDÉRANT l'ordonnance de la Cour municipale pour le nettoyage de la propriété sise au 447, chemin du Lac-Long;
- CONSIDÉRANT l'estimé déposé par Constructions Luc Montreuil pour le nettoyage au montant de plus ou moins 12 900\$ plus les taxes applicables;
- EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Paul Dénommé et unanimement résolu :
- QUE ce Conseil accepte l'estimation de Constructions Luc Montreuil de plus ou moins 12 900\$ plus les taxes applicables;

ADOPTÉE

2020-12-245

CARREFOUR JEUNESSE EMPLOI VALLÉE-DE-LA-GATINEAU – DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE

- CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une demande de contribution financière de 300\$ annuellement dans le cadre du programme Carrefour Jeunesse emploi Vallée de la Gatineau, programme qui vise à aider les jeunes de 16 à 35 ans à retourner aux études, accéder au marché du travail ou à démarrer une entreprise;
- CONSIDÉRANT QUE la municipalité contribue depuis plusieurs années à ce programme;
- CONSIDÉRANT QUE cette demande est pour les 3 prochaines années, soit : 2021, 2022 et 2023;
- EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Gérard Lacaille et unanimement résolu :
- QUE ce Conseil autorise une contribution de 300\$ annuellement pour les 3 prochaines années, soit : 2021, 2022 et 2023;
- QUE la direction générale soit autorisée à signer au nom de la municipalité, toute documentation à cet effet.

ADOPTÉE

2020-12-246

RSGE – RAPPORT FINAL FORMULAIRE

- CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Famille (Ministère) a élaboré et mis en place le Programme de soutien à des projets de garde pour le relâche scolaire et la période estivale 2020 (Programme), qui visent à soutenir de nouveaux projets ou à bonifier l'offre de garde existante pour les enfants d'âge scolaire, pendant le relâche scolaire et la période estivale 2020, afin de favoriser un meilleur équilibre des responsabilités familiales et professionnelles des parents d'enfants d'âge scolaire;
- CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Blue Sea a présenté une demande d'appui financier au Ministère en 2020 pour un projet permettant d'augmenter l'offre de garde pour les enfants d'âge scolaire pendant la période estivale et les grands congés scolaires;



BLUE SEA
BEAU ET ACCUEILLANT
DEPUIS 1899

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Gérard Lacaille et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la municipalité de Blue Sea autorise la demande de soutien financier dans le cadre du Programme pour un projet permettant d'augmenter l'offre de garde pour les enfants d'âge scolaire pendant le relâche scolaire et la période estivale 2020;

QUE M. Éric Lacaille soit autorisé à titre de mandataire délégué pour le suivi de la demande d'appui financier et à signer la convention d'aide financière pour et au nom de la municipalité de Blue Sea.

ADOPTÉE

2020-12-247

MONT MORISSETTE – BARRIÈRE CHEMIN D'ACCÈS

CONSIDÉRANT QUE certains usagers du Parc régional du mont Morissette ne respectent pas la réglementation quant aux accès sur le site;

CONSIDÉRANT QU' à plusieurs reprises cette année, des groupes de jeunes se sont regroupés au sommet afin de faire la fête jusqu'au petit matin et lors desquelles il y avait consommation d'alcool;

CONSIDÉRANT QUE ce genre d'activités ne sont pas permises sur les terrains municipaux et que le Conseil ne souhaite pas donner l'impression que ces regroupements sont tolérés sur les terrains publics;

CONSIDÉRANT QU' à un certain moment dans l'année, entre autres lors de condition hivernale, il est risqué de s'aventurer en automobile sur le chemin de la Tour et que plusieurs personnes s'y aventurent malgré le risque imminent, nécessitant l'intervention des services d'urgence pour les dépanner;

CONSIDÉRANT QU' il aurait lieu d'être en mesure de fermer l'accès avec une barrière lors de fermeture du Parc, soit à cause de risque pour la sécurité et santé des usagers ou lorsque les conditions ne permettent pas l'accès sécuritaire en voiture;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une soumission pour la fabrication et l'installation d'une barrière de sécurité pour bloquer l'accès au chemin de la Tour des industries Galipeau au montant de 1 500\$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Marielle Cousineau Fortin et unanimement résolu :

QUE le Conseil accepte la soumission des industries Galipeau et demande de prévoir la dépense pour la fabrication et l'installation d'une barrière de sécurité pour bloquer le chemin de la Tour, au budget 2021;

ADOPTÉE



BLUE SEA
BEAU ET ACCUEILLANT
DEPUIS 1899

2020-12-248
LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Gérard Lacaille et unanimement résolu :

QUE la séance ordinaire du Conseil de ce 1^{er} décembre 2020 soit close à 20h15.

ADOPTÉE

Laurent Fortin
Maire

Christian Michel
Directeur général
Secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, Christian Michel, Directeur général de la Municipalité de Blue Sea, certifie qu'il y a des fonds disponibles au budget pour l'ensemble des dépenses impliquées dans le présent procès-verbal.

Et j'ai signé ce _____ 2020.

Christian Michel
Directeur général et Secrétaire-trésorier